



COMMUNE DE ESSEGNEY

Département des Vosges

ARRETÉ :AR_2023_004

ARRETE POUR VIDE GRENIER LE 11.06.2023 COMITE DES FETES ESSEGNEY LANGLEY

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 alinéa 1.

Vu l'article R.610-5 du Code Rural,

Considérant que le déroulement de l'opération « Vide Greniers » organisée par le Comité des Fêtes d'Essegney, rue des Clercs, rue de Bellevue, rue du Pâquis et rue Bienheureux Jean Martin Moye nécessite une réglementation de la circulation.

ARRETE

Article 1 – Le samedi 10 juin 2023, la "rue des Clercs" au niveau de la mairie sera interdite à la circulation à partir de 12h. Et le dimanche 11 juin 2023 de 00 heures à 20 heures, la circulation sera interdite dans les deux sens à tous les véhicules, rue des Clercs, rue de Bellevue, rue du Pâquis et rue Bienheureux Jean Martin Moye dans sa totalité.

Article 2 – La pose de signalisation réglementaire provisoire aux extrémités de ces rues sera réalisée par les employés municipaux.

Article 3– Aucune déviation ne sera mise en place. Les automobilistes emprunteront les voies adjacentes.

Article 4– Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des rues concernées durant toute la manifestation.

Article 5– Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essegney, le 9 mars 2023

Le Maire,



Éric JACOTÉ